

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 6 JUILLET 2023

**PROJET DES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE EN SÉANCE**

**1<sup>ère</sup> Résolution : Approbation du rapport moral de l'exercice 2022.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

**2<sup>ème</sup> Résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2022.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Bureau et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont établis et présentés.

**3<sup>ème</sup> Résolution : Affectation du résultat 2022 au report à nouveau.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve l'affectation du résultat 2022 au report à nouveau.

**4<sup>ème</sup> Résolution : Affectation du report à nouveau aux réserves.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve la décision de solder le compte de report à nouveau en lui affectant la somme de 144 179€, imputée sur les réserves.

Après cette opération :

- Le compte de report à nouveau est de 0 €
- Le montant des réserves s'élève à : 306 426€

**5<sup>ème</sup> Résolution : Approbation du budget de l'exercice 2023.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve le Budget 2023 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration.

**6<sup>ème</sup> Résolution : Approbation du projet de création de structure dédiée aux colloques.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après présentation par le Bureau, approuve le projet de création d'une structure dédiée aux colloques tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration.

**7<sup>ème</sup> Résolution : Approbation du barème des cotisations pour l'année 2024.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la présentation du Trésorier, approuve le barème des cotisations pour l'année 2024 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 6 JUILLET 2023**

**8<sup>ème</sup> Résolution : Adoption d'une mise à jour du règlement intérieur des Groupes Régionaux.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, adopte la mise à jour du règlement intérieur des Groupes Régionaux tel qu'approuvée par le Conseil d'Administration.

**9<sup>ème</sup> Résolution : Approbation de la nomination d'une nouvelle administratrice**

Un poste d'administrateur étant laissé vacant, l'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve la cooptation par le Conseil d'Administration du 8 juin 2023 de Mme Jacqueline COHEN-BACRIE en qualité d'administratrice.